

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 06 novembre 2020 à 17 h 00

-----

AUJOURD'HUI six novembre deux mille vingt

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 30 octobre 2020, s'est réuni en visioconférence.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

**Olivier BIANCHI, Maire, président la séance**

**Présent(e)s :** Olivier BIANCHI, Christine DULAC ROUGERIE, Nicolas BONNET, Marion CANALES, Cyril CINEUX, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Rémi CHABRILLAT, Nicaise JOSEPH, Jean-Christophe CERVANTES, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Odile VIGNAL, Christophe BERTUCAT, Magali GALLAIS, Jérôme AUSLENDER, Anne-Laure STANISLAS, Didier MULLER, Sondès EL HAFIDHI, Charles-André DUBREUIL, Sylviane TARDIEU, Dominique ADENOT, Anna AUBOIS, Marion BARRAUD, Géraldine BASTIEN, Laetitia BEN SADOK, Valérie BERNARD, Fatima BISMIR, Alexis BLONDEAU, Julien BONY, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Estelle BRUANT, Fatima CHENNOUF-TERRASSE, Alparslan COSKUN, Samir EL BAKKALI, Eric FAIDY, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Wendy LAFAYE, Diego LANDIVAR, Cécile LAPORTE, Steve MAQUAIRE-BEAUSOLEIL, Marianne MAXIMI, Pierre MIQUEL, Lucie MIZOULE, Lucas PEYRE, Frédéric PILAUD, Catherine PINET-TALLON, Stanislas RENIÉ, Pierre SABATIER, Vincent SOULIGNAC, Yannick VIGIGNOL, Thomas WEIBEL

**Excusé(e)s ayant donné pouvoir :**

**Excusé(e)s :**

**Absent(e)s :**

**Secrétaire :** Wendy LAFAYE

-----

*Mme Fatima CHENNOUF-TERRASSE quitte la séance avant le vote de la question n°2 et donne pouvoir à Mme Marianne MAXIMI.*

*Mme Wendy LAFAYE était absente pendant le vote de la question n°4.*

-----  
**Rapport N° 49**  
**INFORMATION AU CONSEIL MUNICIPAL SUR LES RECOURS**  
**ADMINISTRATIFS PREALABLES OBLIGATOIRES (RAPO)**  
-----

Dans le cadre de la réforme du stationnement payant sur voirie introduite par la loi de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles, dite loi MAPTAM, qui a pris effet au 1<sup>er</sup> janvier 2018, l'article R2333-120-15 du CGCT prévoit de présenter, chaque année, au Conseil Municipal un rapport détaillé sur les Recours Administratifs Préalables Obligatoires (RAPO) avant le 31 Décembre.

En effet, depuis l'entrée en vigueur de la réforme, la gestion du premier niveau de recours des forfaits post stationnement - dénommé Recours Administratif Préalable Obligatoire - a été confiée aux collectivités. Le traitement des RAPO est encadré par la loi.

Ceux-ci doivent répondre à des conditions de forme et de fond.

Concernant la forme :

L'article R. 2333-120-13 du CGCT prévoit que, à peine d'irrecevabilité, le RAPO est présenté par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou, le cas échéant, par l'intermédiaire du procédé électronique mentionné dans l'avis de paiement.

Les pièces justificatives à produire sont également strictement encadrées et adaptées au motif du recours : production des copies de l'avis de paiement initial, de la carte grise du véhicule, de la déclaration de cession du véhicule et de son accusé d'enregistrement dans le système d'immatriculation des véhicules ou de la preuve du paiement.

Concernant le fond :

L'acceptation et/ou le refus sont fonction des éléments justificatifs matériels apportés dans le dossier.

La non-réponse de la collectivité en charge du traitement des RAPO dans un délai d'un mois vaut rejet tacite du recours.

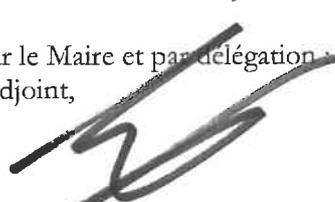
Il vous est proposé, en accord avec votre commission, de prendre acte de la communication de ce rapport statistique.

**DELIBERATION**

Le Conseil Municipal prend acte de cette information.  
Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le **10 NOV. 2020**

Pour le Maire et par délégation :  
L'Adjoint,

  
Cyril CINEUX



## RAPPORT PRÉVU PAR L'ARTICLE R. 2333-120-15 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES

**DE NOVEMBRE 2019 À NOVEMBRE 2020**

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Nombre total de RAPO reçu	538   -45,3%   1,6%	191   -42,5%   0,6%	347   -46,7%   1%
Délai moyen de traitement en jours	17,3   +58%   -	17,2   +64%   -	17,4   +55,3%   -
Nombre de décisions explicites	536   -43,8%   1,6%	191   -39,9%   0,6%	345   -45,8%   1%
Nombre de décisions implicites	2   -93,1%   0%	0   -100%   0%	2   -86,7%   0%
Nombre de RAPO irrecevables	22   -37,1%   0,1%	8   -11,1%   0%	14   -46,2%   0%
Nombre de RAPO rejetés	56   -56,6%   0,2%	19   -56,8%   0,1%	37   -56,5%   0,1%
Nombre de RAPO admis	460   -43,8%   1,3%	164   -41,2%   0,5%	296   -45,2%   0,9%
Nombre de décisions de rejet rendues par la CCSP	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
Nombre de décisions d'annulation rendues par la CCSP	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs de contestation du forfait post-stationnement

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant estime avoir payé/ ne pas avoir à payer	246   -40,4%   0,7%	114   -36,3%   0,3%	132   -43,6%   0,4%
Le requérant allègue être de bonne foi (notamment en cas de destruction du véhicule)	162   -52,5%   0,5%	27   -57,8%   0,1%	135   -51,3%   0,4%
Le requérant dit être victime d'une usurpation de ses plaques d'immatriculation ou du vol de son véhicule	5   -64,3%   0%	0   -   0%	5   -64,3%   0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	14   -60%   0%	9   -55%   0%	5   -66,7%   0%
Autres	111   -38,3%   0,3%	41   -40,6%   0,1%	70   -36,9%   0,2%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs d'irrecevabilité du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Le requérant n'a pas intérêt à agir	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
Le requérant n'a pas envoyé sa demande suivant les modalités indiquées dans l'avis de paiement	4   -73,3%   0%	0   -100%   0%	4   -69,2%   0%
Le requérant ne produit aucun motif	12   +20%   0%	5   +25%   0%	7   +16,7%   0%
Le requérant est hors délai	1   -80%   0%	1   -50%   0%	0   -100%   0%
Réponse automatique : absence de complétude	2   -   0%	2   -   0%	0   -   0%
Autres	3   -40%   0%	0   -100%   0%	3   -25%   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs de rejet du RAPO

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
Les éléments produits n'ont pas emporté la conviction de l'autorité en charge du RAPO	21   -32,3%   0,1%	10   0%   0%	11   -47,6%   0%
Le forfait post-stationnement était fondé	25   -50%   0,1%	7   -56,2%   0%	18   -47,1%   0,1%
Autres	10   -79,2%   0%	2   -88,9%   0%	8   -73,3%   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO

## Motifs d'annulation

	Nombre total	Nombre concernant des usagers résidant dans la commune, l'EPCI, le syndicat mixte	Nombre concernant des usagers résidant en dehors de la commune, de l'EPCI, du syndicat mixte
L'utilisateur avait bien un justificatif de paiement et a payé la durée nécessaire	118   -36,6%   0,3%	59   -36,6%   0,2%	59   -36,6%   0,2%
L'utilisateur apporte les éléments probants de la cession de son véhicule	165   -48,9%   0,5%	30   -49,2%   0,1%	135   -48,9%   0,4%
L'utilisateur apporte des éléments probants de l'usurpation de sa plaque d'immatriculation ou du vol de son véhicule	3   -57,1%   0%	0   -   0%	3   -57,1%   0%
Une erreur a été commise dans le décompte de la somme due après application du forfait post-stationnement et compte tenu de la somme déjà réglée par l'utilisateur	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
L'avis de paiement a été délivré avant l'heure indiquée sur le précédent	0   -   0%	0   -   0%	0   -   0%
Verbalisation malgré gratuité temporaire	24   -55,6%   0,1%	10   -33,3%   0%	14   -64,1%   0%
Avis de paiement comportant des erreurs	4   -33,3%   0%	1   -   0%	3   -50%   0%
Avis de paiement incomplet ou mal rédigé	1   -   0%	0   -   0%	1   -   0%
Autres motifs tirés de la bonne foi de l'utilisateur	117   -41,5%   0,3%	52   -44,7%   0,2%	65   -38,7%   0,2%
Autres	28   -34,9%   0,1%	12   -33,3%   0%	16   -36%   0%

**Légende :** Valeur absolue | Evolution par rapport à l'an passé | Pourcentage de FPS ayant reçu un RAPO